Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 28/02/2022
ID : 073-217303064-20220224-22_02_035-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **10**
Représentés : **5**
Absents : **0**
Date de convocation : **17 février 2022**
Date d'affichage : **17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à POIROT Marie)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-02-035

Objet : Travaux de mise en accessibilité du centre culturel (AEP) - Demande d'aide au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son programme « la Région aux côtés de ses Territoires »

Le rapporteur : Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

Je vous rappelle le projet de rénovation du hall du cinéma, associé aux travaux de mise en accessibilité du bâtiment.

L'AEP prenant en charge les travaux de rénovation du hall, la commune est décidée, en parallèle, à mener à terme la mise en accessibilité du bâtiment, par notamment la construction d'un ascenseur, conformément aux prévisions de son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap).

La commission urbanisme et travaux réunie le 8 février 2022 a validé cette décision.

La part des travaux relative à cette action est estimée par la maitrise d'œuvre à la somme de 127 520 € HT.

Je vous propose de solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son programme d'aide aux territoires, l'aide financière la plus élevée possible.

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 28/02/2022
ID : 073-217303064-20220224-22_02_035-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 février 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 février 2022,
Ouï l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de solliciter pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment du centre culturel l'aide financière la plus élevée que possible auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son programme d'aide aux territoires,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre auprès des services du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 28/02/2022
Affichage : 28/02/2022
Valloire, le 28/02/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.